

politique d'investissement responsable

Introduction

Placements AGF s'engage à aider les investisseurs institutionnels et individuels à préserver et à accroître leurs actifs financiers. En tant que gestionnaire d'actifs, nous agissons à titre de fiduciaire au nom de nos clients. Nous cherchons à établir et à maintenir des partenariats stratégiques avec eux et à produire de solides rendements de placement à long terme pour les aider à atteindre leurs objectifs de placement. De plus, nous jouons un rôle important en les aidant à s'assurer que leurs placements sont bien gérés et durables.

L'objectif de notre politique d'investissement responsable (la « politique ») est de formaliser notre pratique consistant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la prise de décisions de placement, au vote et à l'engagement de la société au moyen d'une gestion active. Nous nous engageons à accroître la transparence de notre processus de placement et de la gestion de portefeuille, en collaborant avec d'autres intervenants du secteur des facteurs ESG et en améliorant le rendement.

Nous définissons l'investissement responsable comme une approche de placement qui intègre la prise en compte des facteurs ESG dans les activités de placement et de gérance afin d'améliorer le rendement des placements à long terme. Notre approche en matière d'investissement responsable repose sur notre philosophie de base qui consiste à servir les objectifs de placement de nos clients et à respecter rigoureusement notre obligation fiduciaire en tant que gestionnaire d'actifs. Par conséquent, nous intégrons les facteurs ESG au processus de placement afin de déterminer les principaux facteurs de risque et de rendement de nos placements.

La présente politique s'applique à Placements AGF Inc., AGF Investments America Inc., AGF International Advisors Company Limited et AGF International Advisors Company Limited, collectivement « Placements AGF ». Ces quatre entités sont affiliées à La Société de Gestion AGF Limitée, un émetteur assujéti au Canada, et sont détenues en propriété exclusive par celle-ci. La présente politique pourrait ne pas s'appliquer à un nombre limité de mandats si l'objectif de placement ou les stratégies de placement fondées sur des règles excluent la prise en compte des facteurs ESG.

Principes d'investissement responsable

Placements AGF reconnaît qu'un large éventail de facteurs financiers et non financiers peut être pertinent pour prendre des décisions de placement. Ces facteurs permettront de déterminer correctement si des placements particuliers contribueront ou nuiront à la capacité à atteindre les objectifs et à réaliser le mandat de placement.

Nous croyons que le comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs ESG peut généralement avoir une incidence positive sur le rendement financier à long terme, puisque l'importance relative des facteurs ESG varie selon les secteurs, les régions et le temps.

Nous adoptons un point de vue pragmatique sur l'application de notre approche en matière d'investissement responsable, qui peut parfois devoir être adaptée au contexte financier et juridique

ainsi qu'aux impératifs commerciaux locaux dans lequel une société exerce ses activités. Cependant, nous nous attendons à ce que les sociétés dans lesquels nous investissons se conforment en tout temps aux régimes juridiques et réglementaires auxquels elles sont assujetties.

Stratégie de placement

En analysant les risques inhérents à tout placement, nous cherchons à repérer et à atténuer les facteurs ESG qui sont ou pourraient devenir importants pour le rendement financier à long terme. Les occasions ou les risques potentiels liés aux facteurs ESG qui sont repérés sont évalués et dûment pris en compte dans le cadre de la stratégie de placement.

Il incombe à chaque gestionnaire de portefeuille de déterminer comment et dans quelle mesure les facteurs ESG doivent être intégrés dans le cadre de ses propres processus de placement, et de façon à correspondre à ses objectifs de placement fondamentaux. Les gestionnaires de portefeuille d'actions utiliseront une approche différente de celle des gestionnaires de portefeuille de titres à revenu fixe et de fonds multicatégoriques ou de fonds de fonds, et les approches fondamentales différeront des approches quantitatives et systématiques. Par conséquent, les facteurs ESG peuvent être intégrés à divers degrés et auront donc une incidence variable (et potentiellement limitée) sur le rendement financier et les décisions de placement finales. Dans le cas des produits de fonds, le prospectus ou la notice d'offre applicable contiendra de plus amples renseignements sur les approches utilisées. Les clients institutionnels peuvent également fournir des détails précis sur l'intégration des facteurs ESG dans les contrats de gestion de placements négociés.

Participation active

La participation active, y compris le vote par procuration et l'engagement auprès de la direction de la société, est une pratique à valeur ajoutée importante dans notre processus de placement.

Politique de vote par procuration

Le vote par procuration constitue un élément important de l'actionnariat actif. Conformément à notre responsabilité, la politique de Placements AGF consiste à exercer les droits de vote dans l'intérêt du portefeuille afin de maximiser l'effet économique favorable de cette action sur la valeur pour les actionnaires.

Placements AGF estime que les pratiques ESG peuvent avoir une incidence sur la valeur d'une société et a donc intégré ces principes dans l'analyse du vote par procuration. Les lignes directrices en matière de vote par procuration de Placements AGF visent à s'assurer que les droits de vote par procuration sont exercés dans l'intérêt supérieur de nos porteurs de titres et qu'ils reflètent généralement ceux d'Institutional Shareholder Services Canada Corp. (ISS), car nous croyons que les pratiques ESG responsables des sociétés peuvent avoir une incidence importante sur la valeur d'une société.

Notre registre des votes par procuration est disponible à l'adresse www.agf.com.

Engagement

Placements AGF participe à un dialogue actif en vue de déterminer l'approche de la société quant aux considérations ESG qui sont importantes et pertinentes dans chaque circonstance particulière.

Toutes les activités d'engagement direct sont sélectionnées en tenant compte de leur incidence probable et de leurs bénéfices ultimes sur la valeur de notre placement

Placements AGF participe à des discussions étendues sur les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable. Les initiatives de collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels mettent à profit les ressources internes et constituent un moyen efficace d'encourager une transparence et un rendement accru à l'égard des facteurs ESG dans l'ensemble de notre portefeuille de placement. Notre politique d'engagement fournit des détails supplémentaires sur notre approche en matière d'engagement.

Examen

La présente politique sera révisée au moins tous les deux ans ou plus fréquemment, au besoin.

Date d'entrée en vigueur : Août 2023